L'Association des Parents d'Elèves organise
un vide grenier sur le site de l'école

Le Dimanche 28 Avril 2019 de 9h00 à 17h00

Si vous souhaitez y participer merci de retourner le coupon ci-dessous, accompagné du règlement intérieur signé et du règlement (chèque à l'ordre de l'APE du Créac'h).

- Le tarif est de 3€ le mètre linéaire en extérieur ou 4 € le mètre linéaire sous couvert du préau (places limitées).
- Les emplacements sont sans table.
- L'accueil des exposants se fera à partir de 7h00.
- Ouverture au public de 9h00 à 17h00.
- Petite restauration sur place, avec service au stand possible (sandwiches, galettes, gâteaux, café).

Seules les inscriptions accompagnées des pièces demandées seront prises en compte.

Inscription à retourner à
APE DU CREAC'H
16 RUE CAMP DE PERAN - 22950 TREGUEUX

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre :

Mme Savidant Marie-Odile 06.61.96.32.27
Mme Gaté Lydie 06.79.63.48.14
Ou par mail : ape.lecreach@gmail.com

Vide Grenier Ecole du Créac'h TREGUEUX



Dimanche 28 Avril 2019 de 9h00 à 17h00

REGLEMENT INTERIEUR VIDE GRENIER
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU CREAC'H
TREGUEUX LE 28/04/2019

1. Ce vide grenier s'adresse aux particuliers, aux associations et aux déballeurs d'un jour. Seul des objets personnels déjà utilisés et en bon état peuvent être proposés à la vente.

2. **L'inscription sera validée lorsque le bulletin d'inscription sera retourné dûment rempli et accompagné du règlement.**

3. Chaque participant devra présenter une pièce d'identité à son arrivée.

4. La mise en place des exposants pourra être effectuée à partir de 7h. Pour une facilité d'organisation, nous demandons aux exposants d'arriver au plus tard à 8h30.

5. Les exposants s'engagent à être prêt à recevoir le public dès 9h00 et ce jusque 17h00.

6. Chaque exposant s'engage à rendre son emplacement dans l'état où il était le matin.

7. **Les emplacements seront numérotés et les exposants recevront leur numéro à leur arrivée le matin.**

8. L'APE se réserve le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre ou la moralité de la manifestation.

9. Les exposants sont responsables de leurs objets en cas de vol, casse ou autres préjudices.

10. Les enfants pourront déballer sur présentation d'une autorisation parentale.

11. Seuls les désistements pour raison médicale (certificat à l'appui) seront acceptés et pourront faire l'objet d'un remboursement.

12. **Chaque exposant s'engage à n'avoir réalisé pas plus de 2 manifestations de même nature dans l'année.**

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom - Prénom : ……

Adresse : ……...

Code Postal : ……. Commune : …….

Téléphone : ……..

Mail : ……...

Pièce d'identité

Nature : …… Numéro : ..……

Délivrée par …… Le : …….

Je désire réserver ……mètres linéaires en intérieur à 4€ soit….. €

Ou

Je désire réserver ……mètres linéaires en extérieur à 3€ soit….. €

Paiement à effectuer de préférence par chèque libellé à l'ordre de APE du Créac'h.

Je déclare avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur.

Fait à …….. Le ……/……/……

Signature :